



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

2 MARS 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 2 mars 2022, à 19 h, en visioconférence, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE
M^{ME} MARIE-ÈVE BOUCHER, DISTRICT N^O 2
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N^O 4
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 6

SONT ABSENTES : M^{ME} VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIÉ, DISTRICT N^O 1
M^{ME} FRANCINE CRAIG, DISTRICT N^O 5

EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ANICK BEAUVAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

PUBLIC : ENVIRON 9 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Anick Beauvais, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h.

2022-03-073

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2022 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT D'UN MILLION DE DOLLARS (1 M\$) AUX FINS DE FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2022 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT D'UN MILLION DE DOLLARS (1 M\$) AUX FINS DE FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

5. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2022 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 904-2020 AFIN D'ÉDICTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS PAR L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF À LA PROTECTION ET À L'ACCÈS AUX LACS

6. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2022 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 904-2020 AFIN D'ÉDICTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS PAR L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF À LA PROTECTION ET À L'ACCÈS AUX LACS



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

7. **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 929-2022 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 915-2021 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET D'ADOPTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS EN REGARD DE L'UTILISATION ET DE L'ECONOMIE DE L'EAU POTABLE**
8. **DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 929-2022 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 915-2021 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET D'ADOPTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS EN REGARD DE L'UTILISATION ET DE L'ECONOMIE DE L'EAU POTABLE**
9. **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 891-3-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 891-2-2021 AYANT POUR OBJET D'ÉDICTER DES DISPOSITIONS QUANT À L'ÉTABLISSEMENT DE TARIFICATIONS POUR FINANCER DIFFÉRENTS SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**
10. **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 891-3-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 891-2-2021 AYANT POUR OBJET D'ÉDICTER DES DISPOSITIONS QUANT À L'ÉTABLISSEMENT DE TARIFICATIONS POUR FINANCER DIFFÉRENTS SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ.**
11. **EMBAUCHE RÉGULIÈRE TEMPS PLEIN – POSTE DE COORDONNATRICE DE LA CULTURE**
12. **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – BONIFICATION 2022-2023 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)**
13. **CAMP DE JOUR ÉTÉ 2022 – CAMP DE-LA-SALLE – AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES**
14. **ENTÉRINEMENT – RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE (FQME)**
15. **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**
16. **PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)**
17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2022 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT D'UN MILLION DE DOLLARS (1 M\$) AUX FINS DE FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le conseiller Charles-André Pagé donne un avis de motion du règlement numéro 927-2022 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 927-2022 concernant un règlement d'emprunt d'un montant d'un million de dollars (1 M\$) aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement.



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2022 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT D'UN MILLION DE DOLLARS (1 M\$) AUX FINS DE FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseiller Charles-André Pagé dépose un projet de règlement numéro 927-2022 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 927-2022 concernant un règlement d'emprunt d'un montant d'un million de dollars (1 M\$) aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement.

5. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2022 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 904-2020 AFIN D'ÉDICTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS PAR L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF À LA PROTECTION ET À L'ACCÈS AUX LACS

Le conseiller Pierre Lavallée donne un avis de motion du règlement numéro 928-2022 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 928-2022 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 904-2020 afin d'édicter de nouvelles dispositions par l'adoption d'un nouveau règlement relatif à la protection et à l'accès aux lacs.

6. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2022 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 904-2020 AFIN D'ÉDICTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS PAR L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF À LA PROTECTION ET À L'ACCÈS AUX LACS

Le conseiller Pierre Lavallée dépose un projet du règlement numéro 928-2022 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 928-2022 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 904-2020 afin d'édicter de nouvelles dispositions par l'adoption d'un nouveau règlement relatif à la protection et à l'accès aux lacs.

7. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 929-2022 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 915-2021 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET D'ADOPTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS EN REGARD DE L'UTILISATION ET DE L'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

Le conseiller François Tremblay donne un avis de motion du règlement numéro 929-2022 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 929-2022 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 915-2021 concernant l'utilisation de l'eau potable et d'adopter de nouvelles dispositions en regard de l'utilisation et de l'économie de l'eau potable.

8. DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 929-2022 AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 915-2021 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET D'ADOPTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS EN REGARD DE L'UTILISATION ET DE L'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

Le conseiller François Tremblay dépose un projet du règlement numéro 929-2022 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 929-2022 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 915-2021 concernant l'utilisation de l'eau potable et d'adopter de nouvelles dispositions en regard de l'utilisation et de l'économie de l'eau potable.



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

9. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 891-3-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 891-2-2021 AYANT POUR OBJET D'ÉDICTER DES DISPOSITIONS QUANT À L'ÉTABLISSEMENT DE TARIFICATIONS POUR FINANCER DIFFÉRENTS SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ

La conseillère Marie-Ève Boucher donne un avis de motion du règlement numéro 891-3-2022 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 891-3-2022 modifiant le règlement numéro 891-2-2021 ayant pour objet d'édicter des dispositions quant à l'établissement de tarifications pour financer différents services rendus par la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

10. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 891-3-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 891-2-2021 AYANT POUR OBJET D'ÉDICTER DES DISPOSITIONS QUANT À L'ÉTABLISSEMENT DE TARIFICATIONS POUR FINANCER DIFFÉRENTS SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ.

La conseillère Marie-Ève Boucher dépose un projet du règlement numéro 891-3-2022 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 891-3-2022 modifiant le règlement numéro 891-2-2021 ayant pour objet d'édicter des dispositions quant à l'établissement de tarifications pour financer différents services rendus par la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

2022-03-074

11. EMBAUCHE RÉGULIÈRE TEMPS PLEIN – POSTE DE COORDONNATRICE DE LA CULTURE

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite pourvoir ce poste;

ATTENDU l'affichage du poste et les entrevues menées par la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE BOUCHER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Fanny Bouchard comme salariée, au poste régulier de coordonnatrice de la culture, à l'échelon 2 de ce poste, à temps complet, et ce, à compter du 14 mars 2022, aux conditions prévues à la convention collective, le tout assorti d'une période de probation de quatre-vingt-dix (90) jours travaillés, comme prescrit par la convention collective;

QUE le conseil municipal nomme madame Fanny Bouchard, coordonnatrice de la culture;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-075

12. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – BONIFICATION 2022-2023 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)

ATTENDU QU' une entente de développement culturel triennale a été conclue avec le ministère de la Culture et des Communications;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

ATTENDU les résolutions 2021-09-327 et **2022-01-028** qui bonifiaient l'entente de développement culturel entre la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez et le Ministère (MCC);

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications offre la possibilité aux partenaires de bonifier à nouveau leur entente pour les années 2022 et 2023 pour des activités touchant la clientèle aînée;

ATTENDU QUE ces bonifications porteraient les investissements respectifs pour cette entente, pour les années 2021-2024 à :

	2021	2022	2023	TOTAL
MUNSAR	7 334 \$	17 273 \$	17 216 \$	41 823 \$
MCC	11 000 \$	25 909 \$	25 825 \$	62 734 \$
TOTAL	18 334 \$	43 182 \$	43 041 \$	104 557 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE BOUCHER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité s'engage à investir la somme de 41 823 \$ pour les années 2021 à 2023, pour une subvention de 62 734 \$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC) portant le total à 104 557 \$ pour lesdites années;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 702 94 447;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-076

13. CAMP DE JOUR ÉTÉ 2022 – CAMP DE-LA-SALLE – AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite reconduire son aide financière aux familles dont les enfants fréquentent le camp de jour du Camp De-La-Salle;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE, pour l'été 2022, la Municipalité verse une aide financière lorsque l'inscription remplit les conditions suivantes :

- l'enfant est âgé entre 5 et 15 ans;
- l'aide financière est demandée pour une durée maximale de cinq (5) semaines par enfant;

QUE l'aide financière est de **31 \$** par enfant et par semaine pour les enfants inscrits à au moins 3 jours par semaine lorsque les **PARENTS** sont résidents ou villégiateurs de Saint-Alphonse-Rodriguez;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

QUE l'aide financière est de **62 \$** par enfant et par semaine pour les enfants inscrits à 5 jours par semaine lorsque les **PARENTS** sont résidents ou villégiateurs de Saint-Alphonse-Rodriguez;

QUE l'aide financière est de **31 \$** par enfant et par semaine pour les enfants inscrits à 5 jours par semaine lorsque les **GRANDS-PARENTS** sont résidents ou résidents-villégiateurs de Saint-Alphonse-Rodriguez et que les parents ne le sont pas;

QUE le Camp De-La-Salle applique cette aide financière directement lors du paiement de l'inscription; la Municipalité verse le remboursement des aides financières allouées directement au Camp De-La-Salle;

QUE le Camp De-La-Salle prévoit une période de deux semaines de pré-inscription pour les **PARENTS ET GRANDS-PARENTS RÉSIDENTS** de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

QU'un montant maximal de 20 000 \$ soit attribué à ces aides financières;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 22 447;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-077

14. ENTÉRINEMENT – RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE (FQME)

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2021-07-262, la Municipalité convenait d'un protocole d'entente avec la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) définissant la portion de développement des voies d'escalade dans le cadre du projet de mise sur pied d'un parc de montagne et d'escalade;

ATTENDU QUE l'entente venait à échéance le 28 février 2022;

ATTENDU QUE l'article 7.1 de l'entente prévoit une clause de renouvellement d'un an et que la Municipalité souhaite prolonger l'entente;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité autorise le renouvellement de l'entente avec la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) définissant la portion de développement et de gestion des voies d'escalade dans le cadre du projet de mise sur pied du parc de montagne et d'escalade pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 28 février 2023;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation
2022-03-078

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

15. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, comme prévu à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 a été complété par le directeur du service de Sécurité incendie de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez adopte le rapport d'activités annuel de l'année 2021 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC de Matawinie à le transmettre au ministère de la Sécurité publique;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)

La mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des contribuables.

2022-03-079 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 H 17.

(SIGNÉ)

ISABELLE PERREAULT
MAIRESSE

(SIGNÉ)

ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

No de résolution
ou annotation

